



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Rapport financier semestriel 2020

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

5 | Rapport semestriel
d'activité

8 | Comptes consolidés et
annexes

38 | Comptes sociaux

40 | Rapports des
Commissaires aux
Comptes

41 | Attestation du rapport
financier semestriel

Rapport semestriel d'activité

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Dans un contexte mondial marqué par la crise sanitaire du coronavirus, le Résultat Net Part du Groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à -5,4 millions d'euros au 30 juin 2020, en baisse par rapport au résultat net publiable du 30 juin 2019 (-24,9 millions d'euros).

Les actifs sous gestion atteignent 47,4 milliards d'euros à fin juin 2020 contre 50,8 milliards d'euros à fin décembre 2019, soit une diminution de -6,6%. Cette variation se décompose en un effet décollecte de -1,6% et un effet performance de -5,1%. La décollecte de -0,8 milliard d'euros sur le semestre comprend une collecte de +0,7 milliard d'euros en Banque Privée et une décollecte de -1,5 milliard d'euros en Gestion d'Actifs.

Produit net bancaire

À 116,4 millions d'euros, le PNB est en baisse par rapport au 30 juin 2019 (-30,4%) impacté notamment par la baisse des marchés sur la période :

- Ainsi, les commissions sur encours baissent de -5,8% par rapport au 30 juin 2019, tant en Banque Privée qu'en Gestion d'Actifs.
- Le résultat du portefeuille d'investissement est également fortement pénalisé par la comptabilisation de provisions à hauteur de -5,3 millions d'euros quand les distributions intervenues au début de l'année 2019 avaient permis d'enregistrer un résultat de près de 41,6 millions d'euros sur ce portefeuille.
- À l'inverse, l'activité transactionnelle augmente de +13,4% sur un an.
- En complément, l'activité de crédit en Banque Privée et l'activité sur le marché des changes se maintiennent à des niveaux élevés.
- Les autres revenus, constitués notamment par l'activité de Corporate Finance présentent un niveau d'activité similaire à celui enregistré en juin 2019 (+0,7%).

- Le taux de marge brute induit est de 48 bps quand il était de 65 bps sur le premier semestre 2019 (l'écart est du même ordre hors commissions de surperformance).

Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 126,8 millions d'euros, en baisse par rapport à celles du 30 juin 2019 (-7,5%).

- Les charges de personnel s'élèvent à 69,6 millions d'euros, inférieures au niveau enregistré au premier semestre 2019 (-11,0%) sous l'effet du niveau de provisionnement des rémunérations variables.
- Dans le contexte sanitaire actuel et grâce à la maîtrise des budgets discrétionnaires, les autres charges baissent de -2,6% par rapport au premier semestre 2019.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation brut s'élève à -10,4 millions d'euros, soit -40,6 millions d'euros par rapport au 30 juin 2019.

Le coefficient d'exploitation est de 97% (74% au 30 juin 2019).

Résultat Net Part du Groupe

Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (+4,4 millions d'euros), des intérêts minoritaires (-0,7 million d'euros), de la charge fiscale (+1,5 million d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à -5,4 millions d'euros en baisse de -24,9 millions d'euros par rapport au 30 juin 2019.

Banque Privée

L'évolution des encours de la Banque Privée (16,6 milliards d'euros) est neutre par rapport à la fin de l'année 2019, l'impact défavorable des marchés (-4,2%) compensant la poursuite de la dynamique commerciale qui permet d'enregistrer +692 millions d'euros de collecte nette. La collecte brute s'élève à + 1 611 millions d'euros à fin juin 2020.

À 47,7 millions d'euros, le PNB augmente de +18,8% par rapport à juin 2019. Dans un contexte marqué par la volatilité des marchés :

- Les revenus de la Banque Privée en France augmentent de +19,5% sur un an glissant, tirés par la progression des commissions sur flux (+59,3%) et des commissions sur encours (+6,7%).
- Les revenus de la Banque Privée en Italie progressent quant à eux de +12%.

Le taux de marge de la Banque Privée progresse de 7 points par rapport à juin 2019.

Les charges s'élèvent à 40,1 millions d'euros, en hausse de +1% par rapport à juin 2019 :

- Les charges de la Banque Privée en France sont stables.
- Les charges de la Banque Privée en Italie sont en hausse (+4,8%), en raison notamment de l'arrivée de nouveaux banquiers en fin d'année 2019.

Le coefficient d'exploitation (hors amortissements) ressort à 77%, en nette progression par rapport à juin 2019 (-13%).

Le résultat brut d'exploitation est de +7,5 millions d'euros, en hausse de +7,1 millions d'euros par rapport au 30 juin 2019.

Gestion d'actifs

À 30,1 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la Gestion d'actifs sont en baisse de -10,1% (-3,4 milliards d'euros) par rapport à fin 2019. Ils sont pénalisés par une forte décollecte (-3,4 milliards d'euros) et un effet marché défavorable (-5,6%).

Le PNB est de 64,1 millions d'euros, en baisse de -15,0% par rapport au premier semestre 2019. Retraité des commissions de surperformance, il baisse de -12,6% et comprend :

- une baisse des commissions sur encours de -7,3 millions d'euros sur un an glissant (-14,9%) en lien avec la dégradation du mix produit ;
- des commissions de surperformance inférieures à celles enregistrées en juin 2019 (-2,7 millions d'euros) ;
- une baisse des commissions sur l'activité transactionnelle de -1,6 million d'euros.

Le taux de marge brute diminue de 2 points par rapport à juin 2019 pour s'établir à 38 bps (hors commissions de surperformance).

Les charges baissent de -14,4% par rapport à juin 2019 :

- Les charges de personnel baissent de -7,3 millions d'euros (-18,1%), en lien notamment avec le niveau des variables en cohérence avec l'évolution des revenus ;
- Les autres charges baissent de -2,8 millions d'euros, dans le contexte sanitaire ayant marqué le semestre.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 1,1 million d'euros au premier semestre 2020, en baisse de -0,7 million d'euros par rapport au 30 juin 2019.

Private Equity

Les actifs du Private Equity s'élèvent à 703 millions d'euros à fin juin 2020, en légère hausse par rapport à fin 2019, un closing pour un montant total de 35 millions d'euros ayant eu lieu au cours du semestre.

Le PNB est de 2,8 millions d'euros en progression de +8,1% par rapport au premier semestre 2019, en raison des closing intervenus en 2019 (Kenneth et Privilège).

Les charges sont en baisse de -2,4% par rapport à juin 2019.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à -0,1 million d'euros en juin 2020 quand il était de -0,4 million d'euros en juin 2019.

Autres activités

Conseil aux entreprises

Les revenus de l'activité de Conseil aux entreprises sur le premier semestre s'élèvent à +5,4 millions d'euros, en légère baisse par rapport au niveau enregistré en juin 2019 (+6 millions d'euros), mais le nombre d'opérations reste très soutenu.

Les charges d'exploitation sont en baisse de -10,0% par rapport à juin 2019.

Au total, la contribution au résultat brut d'exploitation du Conseil aux entreprises ressort à -4,1 millions d'euros à ce stade de l'année.

Gestion Propre

Le total des revenus de la Gestion Propre est de -3,6 millions d'euros, pénalisé par les provisions en juste valeur constatées sur le portefeuille d'investissement (-5,3 millions d'euros).

Les charges d'exploitation augmentent de +9,8% par rapport au premier semestre 2019, en raison notamment de la hausse de la contribution au fonds de résolution unique (+0,5 million d'euros).

Au total le résultat brut d'exploitation de la Gestion Propre s'élève à -14,9 millions d'euros sur la période.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Le contexte sanitaire mondial et les enjeux politiques de cette deuxième partie de l'année sont susceptibles d'impacter les résultats 2020 du Groupe.

Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2020, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2019, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

30.06.2020 31.12.2019

Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		1.694.217	2.229.167
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	139.193	171.859
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2	2.266	3.719
Titres au coût amorti	3.4	6.390	10.384
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.5	324.142	234.936
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.6	906.185	876.774
Actifs d'impôts courants		6.791	6.073
Actifs d'impôts différés		15.522	13.166
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	221.824	158.733
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.8	68.075	67.964
Immobilisations corporelles		38.423	39.640
Droits d'utilisation		39.365	43.989
Immobilisations incorporelles		21.070	23.783
Écarts d'acquisition	3.9	74.313	74.313
Total de l'actif		3.557.776	3.954.500

30.06.2020 31.12.2019

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.10	1.177.103	1.582.115
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.13	39.221	88.276
Dettes envers la clientèle	3.11	1.689.293	1.603.964
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		1.057	575
Passifs d'impôts différés		224	243
Comptes de régularisation et passifs divers	3.7	230.030	248.670
Provisions	3.12	25.590	24.590
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres		395.258	406.067
Capitaux propres part du Groupe		388.833	395.496
. <i>Capital et réserves liées</i>		201.195	201.195
. <i>Réserves consolidées</i>		188.325	173.549
. <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>		4.687	6.378
. <i>Résultat de l'exercice</i>		-5.374	14.375
Intérêts minoritaires		6.425	10.571
Total du passif		3.557.776	3.954.500

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2020	30.06.2019
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	11.249	9.326
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-16.483	-23.635
+ Commissions (produits)	4.3	160.479	163.586
- Commissions (charges)	4.3	-38.219	-39.835
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	2.423	53.815
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	153	5.965
+ Produits des autres activités	4.6	5.715	5.516
- Charges des autres activités	4.6	-8.910	-7.423
Produit net bancaire		116.407	167.315
- Charges générales d'exploitation	4.7	-113.487	-123.236
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-13.292	-13.825
Résultat brut d'exploitation		-10.372	30.254
+/- Coût du risque		-172	41
Résultat d'exploitation		-10.544	30.295
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		4.436	3.206
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.8	-15	1.209
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat courant avant impôt		-6.123	34.710
- Impôt sur les bénéfices		1.470	-12.259
Résultat net		-4.653	22.451
- Intérêts minoritaires		-721	-2.949
Résultat net – Part du Groupe		-5.374	19.502
Résultat par action en euro		-0,97	3,49
Résultat dilué par action en euro		-0,97	3,49

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	30.06.2020	30.06.2019
Résultat net	-4.653	22.451
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-535	1.024
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	-276	-2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	-880	281
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1.691	1.303
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6.344	23.754
<i>dont part du Groupe</i>	<i>-7.065</i>	<i>20.805</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>721</i>	<i>2.949</i>

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	30.06.2020	30.06.2019
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	-4.653	22.451
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-138	-7.174
Dotations nettes aux amortissements et provisions	9.127	10.293
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-4.436	-3.206
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2.423	-53.815
Autres produits et charges calculés	61	592
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	-1.470	12.259
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	-3.933	-18.600
Impôt versé	-758	-11.930
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-70.061	-381
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	56.985	145.401
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-362.467	-13.017
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-81.342	-1.422
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-461.576	100.051
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4.749	-5.156
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4.203	-
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	574	-
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	28	-5.156
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-5.102	-249
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-5.102	-249
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-18	79
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-466.668	94.725
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.229.167	2.248.217
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-28.370	24.124
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.200.811	2.272.355
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.694.217	2.325.785
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	39.912	41.281
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1.734.143	2.367.080
Variation de la trésorerie nette	-466.668	94.725

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2018	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2019
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.436	-	-	-336	-16.772
– Éliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	166.725	-	28.373	-4.778	190.320
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	88	-	-	6.290	6.378
– Résultat 2018	28.373	-	-28.373	-	-
Sous-Total	379.945	-	-	1.176	381.121
– Résultat 2019	-	-	-	14.375	14.375
Total des Capitaux Propres part du Groupe	379.945	-	-	15.551	395.496
Part des minoritaires					
– Réserves	6.922	-	4.907	-2.849	8.980
– Résultat 2018	4.907	-	-4.907	-	-
– Résultat 2019	-	-	-	1.591	1.591
Total des intérêts minoritaires	11.829	-	-	-1.258	10.571

	31.12.2019	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.2020
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.772	-	-	-160	-16.932
– Éliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	190.320	-	14.375	562	205.257
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6.378	-	-	-1.691	4.687
– Résultat 2019	14.375	-	-14.375	-	-
Sous-Total	395.496	-	-	-1.289	394.207
– Résultat 2020	-	-	-	-5.374	-5.374
Total des Capitaux Propres part du Groupe	395.496	-	-	-6.663	388.833
Part des minoritaires					
– Réserves	8.980	-	1.591	-4.867	5.704
– Résultat 2019	1.591	-	-1.591	-	-
– Résultat 2020	-	-	-	721	721
Total des intérêts minoritaires	10.571	-	-	-4.146	6.425

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 – CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.1. CONTEXTE

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards). Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 28 juillet 2020 et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance respectivement en date du 25 et 26 août 2020.

1.2. CONFORMITÉ AUX NORMES COMPTABLES

Normes comptables applicables

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi les comptes présentés portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2020 n'est l'objet que d'une option.

1.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues ;
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements fondés sur des actions.

1.4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours du premier trimestre, Edmond de Rothschild (France) a acquis les sociétés Financière Eurafrrique et Immopéra.

La société Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited a été liquidée le 15 avril 2020.

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euro aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation, ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

- Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

- Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent

au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

- Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :
 1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
 2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire;
 3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités. Ce choix, irrévocable, doit être effectué ligne de titre par ligne de titre.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Étape 1 : Actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Étape 2 : Actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation, mais sont suivis conformément à

l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Étape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Étape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Étape 3 : Actifs dépréciés individuellement

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en

l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Étape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1^{er} quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche « forward-looking »

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le Groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au

compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe possède uniquement des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

La norme IFRS 9 ayant supprimé tous les paragraphes d'IAS 39 sur la comptabilité de couverture, à l'exception de ceux relatifs à la couverture de juste valeur du risque de taux d'un portefeuille, les dispositions relatives à la couverture prévues par IAS 39 continuent de s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les Actions Propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les

capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 31%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2ème Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2020, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 32,02% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les

contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste

valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charges) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite

indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique l'amendement « SoRIE » à la norme IAS 19 relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture ;
- l'amortissement du coût des services passés ;
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Épargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

NOTE 3 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	151	587
Instruments de change – Contrats fermes	-	24
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	3.621	11.990
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	53	131
Sous-total Dérivés	3.825	12.732
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Sous-total Portefeuille de transaction	3.825	12.732
Effets publics et valeurs assimilées	2.099	2.140
Effets publics et valeurs assimilées - créances rattachées	55	21
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.154	2.161
Titres de participation	10	11
Autres titres à revenu variable	11.295	13.107
Sous-total	11.305	13.118
Sous-total Instruments de capitaux propres	11.305	13.118
Instruments de dettes et assimilés	121.909	143.848
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	121.909	143.848
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	133.214	156.966
Total	139.193	171.859

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 4,105 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 5,436 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Titres de participation	2.266	3.719
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2.266	3.719
Total	2.266	3.719

3.3. REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LEUR VALORISATION

en milliers d'euros	30.06.2020				31.12.2019			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	3.825	-	3.825	-	12.732	-	12.732
Instruments de dette non SPPI		121.909	-	121.909		143.848	-	143.848
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.157	11.302	-	13.459	2.165	13.114	-	15.279
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.157	137.036	-	139.193	2.165	169.694	-	171.859
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres				-				-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres		1.812	454	2.266		3.285	434	3.719
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	1.812	454	2.266	-	3.285	434	3.719
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	5.349	25.308	-	30.657	8.112	4.301	-	12.413
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	791.730	354.716	1.146.446	-	1.120.667	449.035	1.569.702
Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.349	817.038	354.716	1.177.103	8.112	1.124.968	449.035	1.582.115

3.4 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6.390	10.384
Total	6.390	10.384

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, AU COÛT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Créances sur les établissements de crédit		
- À vue	79.125	59.914
- À terme	245.026	175.021
Sous-total	324.151	234.935
Créances rattachées	1	1
Total Brut	324.152	234.936
Dépréciations	-10	-
Total Net	324.142	234.936

3.6. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE, AU COÛT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	655.559	652.989
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	250.876	223.851
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	906.435	876.840
- Dont créances rattachées	523	748
Dépréciations	-250	-66
Total Net	906.185	876.774
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	907.719	877.081

Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	31.12.2019	Dotations	Reprises	Transferts	30.06.2020
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-18	-12	3	11	-16
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-13	-10	13	-3	-13
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-35	-188	10	-8	-221
Total	-66	-210	26	-	-250

3.7. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers d'euros	30.06.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs reçues à l'encaissement	101	-	80	-
Dépôts de garantie versés (*)	78.106	-	48.378	-
Charges constatées d'avance	10.618	-	8.069	-
Produits à recevoir	107.610	-	74.507	-
Produits constatés d'avance	-	146	-	227
Charges à payer	-	95.514	-	84.158
Autres actifs et passifs divers (**)	25.389	134.370	27.699	164.285
Total	221.824	230.030	158.733	248.670

(*) dont 27.852 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2020 contre 3.550 milliers d'euros au 31 décembre 2019 en dépôts de garantie versés.
 (**) dont 4.276 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2020 contre 13.054 milliers d'euros au 31 décembre 2019 en autres passifs

3.8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Edmond de Rothschild (Monaco)	54.691	54.080
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	12.314	12.436
ERAAM	1.070	1.448
Participations dans les entreprises mises en équivalence	68.075	67.964

Informations financières résumées au 30 juin 2020

Edmond de Rothschild (Monaco)

en milliers d'euros	30.06.2020
Actifs courants	2.763.428
Actifs non courants	52.040
Passifs courants	2.574.550
Passifs non courants	240.918
Produit net bancaire	40.409
Quote-part du résultat net	4.814

3.9. ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Valeur nette comptable en début de période	74.313	82.418
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations	-	-8.105
Valeur nette comptable en fin de période	74.313	74.313

en milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	30.06.2020	31.12.2019
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Cleaveland	23.800	23.800
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371
Autres	17	17
Total	74.313	74.313

3.10. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	943	722
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	5.355	8.112
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	24.804	4.383
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	31.102	13.217
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	-445	-804
Sous-total du portefeuille de transaction	30.657	12.413
Dettes auprès des établissements de crédit	771.114	1.092.588
Dettes auprès de la clientèle	18.739	23.369
Sous-total	789.853	1.115.957
Dettes rattachées	1.859	4.710
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	791.712	1.120.667
Titres de créances négociables	353.447	447.715
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	353.447	447.715
Dettes rattachées	1.287	1.320
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	354.734	449.035
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	1.146.446	1.569.702
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.177.103	1.582.115

30.06.2020

En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.146.446	1.173.384	-26.938

31.12.2019

En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.569.702	1.576.924	-7.222

3.11. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

30.06.2020

31.12.2019

en milliers d'euros	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	92.084	92.084	-	111.164	111.164
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	92.084	92.084	-	111.164	111.164
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.521.110	-	1.521.110	1.408.489	-	1.408.489
- Comptes créditeurs à terme	-	38.088	38.088	-	21.306	21.306
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	-	38.000	38.000	-	63.000	63.000
- Dettes rattachées	-	11	11	-	5	5
Sous-total	1.521.110	76.099	1.597.209	1.408.489	84.311	1.492.800
Total	1.521.110	168.183	1.689.293	1.408.489	195.475	1.603.964
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.689.372			1.603.967

3.12. PROVISIONS

en milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde au 31.12.2019	-	12.137	-	-	12.453	24.590
Dotations	-	286	-	-	5.434	5.720
Montants utilisés	-	-	-	-	-1.388	-1.388
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-2.850	-2.850
Autres mouvements	-	1.185	-	-	-1.667	-482
Solde au 30.06.2020	-	13.608	-	-	11.982	25.590

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.),

et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.13. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
- À vue	39.221	88.276
- À terme	-	-
Sous-total	39.221	88.276
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	39.221	88.276

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

3.14. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7.5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

- (1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %.

NOTE 4 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti	365	446
- Comptes à vue et prêts interbancaires	365	446
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	4.919	4.552
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	4.919	4.552
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	5.965	4.328
- Instruments de dettes au coût amorti	20	55
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en juste valeur par résultat	35	35
- Intérêts sur dérivés	5.910	4.238
Total des intérêts et produits assimilés	11.249	9.326

4.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-9.593	-17.489
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-9.593	-17.489
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-233	-400
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-233	-400
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-6.471	-5.516
- Dettes représentées par un titre	-5.443	-5.382
- Intérêts sur dérivés	-1.028	-134
Intérêts et charges sur obligations locatives	-186	-230
Total des intérêts et charges assimilées	-16.483	-23.635

4.3. COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020		30.06.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-3	-	-3
Opérations avec la clientèle	228	-	85	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	16	-	15	-
Opérations de hors-bilan	-	-	-	-
- Engagements sur titres	558	-	69	-
- Instruments financiers à terme	3.792	-2.766	1.040	-619
Prestations de services financiers	155.885	-35.450	162.377	-39.213
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	160.479	-38.219	163.586	-39.835

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-3.487	-2.599
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	28.044	-12.145
Gains ou pertes nets sur dérivés	-28.095	12.496
Résultats sur opérations de change	11.279	20.446
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	-428	147
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	-4.890	35.470
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.423	53.815

4.5. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	153	5.965
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	153	5.965

4.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Refacturations de charges	1.015	1.074
Autres produits accessoires	664	1.058
Divers	4.036	3.384
Produits des autres activités	5.715	5.516
Rétrocession de produits	-6.900	-7.129
Divers	-2.010	-294
Charges des autres activités	-8.910	-7.423

4.7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Salaires et traitements	-43.142	-48.596
Charges de retraite	-4.539	-4.580
Charges sociales	-16.283	-16.817
Intéressement des salariés	-9	-291
Participation des salariés	-785	-1.453
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-5.234	-5.535
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-3.739	-3.611
Reprises de provisions pour frais de personnel	4.140	2.730
Sous-total des frais de personnel	-69.591	-78.153
Impôts et taxes	-2.514	-2.576
Locations	-1.805	-1.531
Services extérieurs	-38.935	-39.542
Transports et déplacements	-642	-1.327
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-110
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	3
Sous-total des frais administratifs	-43.896	-45.083
Total des charges générales d'exploitation	-113.487	-123.236

4.8. GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	30.06.2019
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat sur opérations liées aux titres de participation consolidés	-15	1.209
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	-15	1.209

NOTE 5 – NOTE SUR ENGAGEMENTS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	302.995	292.492
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	15.443	12.443
Engagements en faveur de la clientèle	37.872	39.110
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	2.539	13.487
Engagements reçus de la clientèle	-	-

NOTE 6 – ENGAGEMENTS SOCIAUX ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

6.1.A. CHARGE DE RETRAITE – RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Au 30 juin 2020, le montant des engagements s'élève à 27,417 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 20,736 millions d'euros, le produit net résiduel des services passés est nul, soit une provision de 6,681 millions d'euros.

En milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Valeur actuelle de l'obligation	27.417	27.581
- Valeur des actifs du régime	-20.736	-22.773
Situation financière du régime	6.681	4.808
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	6.681	4.808

6.1.B. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le montant brut des engagements s'élève à 6,927 millions d'euros au 30 juin 2020 et à 7,329 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le coût des services au premier semestre 2020 est de 244 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 28 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre du premier semestre 2020 est de 674 milliers d'euros.

- Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	30.06.2020	30.06.2019
Coût des services rendus de l'exercice	-244	-268
Coût financier	-131	-300
Rendement attendu des actifs du régime	89	206
Charge nette comptabilisée	-286	-362

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	30.06.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation	1,05%	0,79%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- Employés	2,75%	2,75%
- Cadres	3,25%	3,25%
- Cadres supérieurs	3,75%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 13 15	THTF 13 15

Évolution de la provision

En milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Provision / Actif en début de période	12.137	11.237
- Charges inscrites au compte de résultat	384	811
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-98	-36
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Perte ou gain actuariel	1.185	125
Provision / Actif en fin de période	13.608	12.137

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	30.06.2020	31.12.2019
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	34.910	33.292
- Coût des services rendus	341	593
- Coût de l'actualisation	131	567
- Gains ou pertes actuariels	-412	1.533
- Prestations payées par l'employeur et / ou le fonds	-626	-1.075
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	34.344	34.910
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	22.773	22.055
- Produits financiers sur actifs de couverture	89	349
- Gains ou pertes actuariels	-1.599	1.408
- Prestations versées par le fonds	-527	-1.039
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	20.736	22.773
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	13.608	12.137
Provision / Actif	13.608	12.137

6.1.C. RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.

Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité des Rémunérations.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêt du 13 décembre 2010.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque.

Le dispositif de la Banque

1 - Collaborateurs « preneurs de risques »

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales

- responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
- responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- managers de Preneurs de Risque
- collaborateurs dont la rémunération totale est de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- collaborateurs dont la rémunération totale est au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respectera, les principes suivants :

Les bonus devront être partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteindront un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2020 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et / ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,

- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché) ; en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions Edmond de Rothschild Holding selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,

- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux Bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux Bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2020 est étalée entre le 1^{er} janvier 2020 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2022, mars 2023 et mars 2024.

Au 30 juin 2020, le produit net relatif au plan d'actions gratuites du Groupe est de 11 milliers d'euros contre une charge nette de 474 milliers d'euros au 30 juin 2019.

NOTE 7 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	% d'intérêts		% de contrôle	
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019
7.1. Périmètre de consolidation				
Entité consolidante				
Banque				
• Edmond de Rothschild France				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	81,67	81,67	81,67	81,67
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Entreprise d'investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	-	100,00	-	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild REIM (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Immopéra	99,92	-	99,92	-
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco) *	36,93	36,93	36,93	36,93
• Financière Eurafrique	100,00	-	100,00	-
Société de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère

7.2 Effectif moyen

Effectif moyen des sociétés françaises	719	730
- <i>Techniciens</i>	68	78
- <i>Cadres</i>	651	652
Effectif moyen des sociétés étrangères	62	53
Effectif moyen global	781	783

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.

7.4 Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild S.A., cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital de Edmond de Rothschild (France) s'élève au 30 juin 2020 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

NOTE 8 – SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (Banque privée et Gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (Autres activités et Gestion propre).

La Banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office.

Le pôle de la Gestion d'actifs recouvre les lignes de gestion suivantes :

- la gestion Long Only incluant la gestion Equity, la gestion Corporate debt, l'allocation d'actifs et la gestion sur les sovereign bonds ;
- des solutions d'investissements propres ;
- la gestion immobilière réalisée par l'entité Edmond de Rothschild REIM ;
- le pôle de la gestion de fonds de private equity réalisée par l'entité Edmond de Rothschild Private Equity (France).

Le pôle « Autres activités et Gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ;
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ;
- ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leurs rentabilités au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs & Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produit net bancaire	47.707	40.156	66.838	77.913	1.862	49.246	116.407	167.315
Frais de gestion	-40.132	-39.717	-65.832	-76.483	-20.815	-20.861	-126.779	-137.061
Frais de personnel	-24.144	-24.188	-35.095	-42.596	-10.352	-11.369	-69.591	-78.153
- directs	-17.968	-17.225	-26.324	-32.290	-7.149	-8.624	-51.441	-58.139
- indirects	-6.176	-6.963	-8.771	-10.306	-3.203	-2.745	-18.150	-20.014
Autres charges d'exploitation	-12.554	-11.913	-26.342	-29.110	-5.000	-4.060	-43.896	-45.083
Dotations aux amortissements	-3.434	-3.616	-4.395	-4.777	-5.463	-5.432	-13.292	-13.825
Résultat brut d'exploitation	7.575	439	1.006	1.430	-18.953	28.385	-10.372	30.254
Coût du risque	-	-	-	-	-172	41	-172	41
Résultat d'exploitation	7.575	439	1.006	1.430	-19.125	28.426	-10.544	30.295
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	4.813	3.206	-377	-	-	-	4.436	3.206
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-15	1.209	-15	1.209
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	12.388	3.645	629	1.430	-19.140	29.635	-6.123	34.710
Impôt sur les bénéfices	-2.621	-162	-321	-463	4.412	-11.634	1.470	-12.259
Résultat net	9.767	3.483	308	967	-14.728	18.001	-4.653	22.451

NOTE 9 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours du premier semestre 2020, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2019, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

Comptes sociaux

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

	30.06.2020	31.12.2019
Actif		
Caisse, Banques centrales, CCP	1.694.216	2.229.166
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	295.801	222.280
Opérations avec la clientèle	913.528	884.838
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.895	3.872
Actions et autres titres à revenu variable	71.208	71.349
Participations et autres titres détenus à long terme	19.344	20.815
Parts dans les entreprises liées	217.527	212.923
Immobilisations incorporelles	19.936	21.680
Immobilisations corporelles	16.348	17.011
Actions propres	-	-
Autres actifs	117.426	83.254
Comptes de régularisation	90.110	87.675
Total de l'actif	3.459.339	3.854.863

	30.06.2020	31.12.2019
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	810.635	1.185.142
Opérations avec la clientèle	1.740.773	1.681.470
Dettes représentées par un titre	447.594	516.939
Autres passifs	61.981	94.996
Comptes de régularisation	89.484	69.447
Provisions	7.289	6.930
Dettes subordonnées	21.021	21.022
Capitaux propres (hors FRBG)	280.562	278.917
. <i>Capital souscrit</i>	83.076	83.076
. <i>Primes d'émission</i>	98.244	98.244
. <i>Réserves</i>	32.278	32.278
. <i>Report à nouveau (+/-)</i>	65.319	71.213
. <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	1.645	-5.894
Total du passif	3.459.339	3.854.863

	30.06.2020	31.12.2019
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	264.143	251.793
Engagements de garantie	38.048	39.196
Engagements sur titres	24.465	27.486
Engagements reçus		
Engagements de garantie	2.711	13.487
Engagements sur titres	-	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros	30.06.2020	30.06.2019
+ Intérêts et produits assimilés	27.486	6.325
- Intérêts et charges assimilées	-32.022	-20.293
+ Revenus des titres à revenu variable	10.418	17.258
+ Commissions (produits)	44.714	34.812
- Commissions (charges)	-11.482	-8.756
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	11.533	20.298
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-908	950
+ Autres produits d'exploitation bancaire	19.407	19.285
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1.976	-1.739
Produit net bancaire	67.170	68.140
- Charges générales d'exploitation	-68.814	-68.573
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6.109	-5.968
Résultat brut d'exploitation	-7.753	-6.401
+/- Coût du risque	13	1
Résultat d'exploitation	-7.740	-6.400
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.829	6.972
Résultat courant avant impôt	-2.911	572
+/- Résultat exceptionnel	75	6
- Impôt sur les bénéfices	4.481	36
Résultat net	1.645	614

Rapports des Commissaires aux Comptes

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

47, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS cedex 08,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE), relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire le 28 juillet 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes

I - CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris

dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 28 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Philippe Chevalier

Cabinet Didier Kling & Associés
Solange Aïache

Attestation du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris le 18 septembre 2020

Le Président du Directoire

Renzo Evangelista